

Foisches *infos*

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • avril 2020 • N° 31



Le mot du Maire

Chers Amis,

Avec le virus qui frappe actuellement la planète entière, nous vivons tous des moments difficiles.

La vie municipale continue malgré tout, avec des adaptations au quotidien.

Pour ce deuxième bulletin de 2020, je vous apporte quelques éléments d'information.

Mais avant tout, permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous avez témoignée, lors des élections municipales du 15 mars 2020, à l'équipe que j'ai l'honneur de conduire et qui aura en charge les affaires de la commune pour les six prochaines années.

Je vous informe, que notre collectivité a décidé d'acquérir des masques en tissu lavables, en partenariat avec le Conseil Départemental des Ardennes et la Communauté de Communes ARDENNE RIVES DE MEUSE. Nous ne connaissons pas encore la date de livraison. Toutefois, nous allons organiser leur distribution à toute la population du village et nous vous le ferons savoir rapidement.

En cette période de confinement, le beau temps aidant, nous nous adonnons tous aux joies du jardinage et du bricolage. Faisons malgré tout en sorte de respecter l'arrêté préfectoral qui fixe les heures pendant lesquelles sont autorisées les utilisations d'engins à moteur :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00
- Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00

Des contrôles seront effectués par la Gendarmerie et les contrevenants s'exposeront aux sanctions prévues par la loi.

Il est rappelé enfin, que tout rassemblement public, de quelque nature que ce soit, est interdit jusqu'à nouvel ordre.

CONTINUEZ à prendre soin de vous et de vos proches et **RESPECTEZ** les règles d'hygiène pour combattre le virus !

Je vous souhaite une bonne lecture

Le Maire,
Richard DEBOWSKI

Mairie

Route Charlemont
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03

Fax : 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public

Le lundi, mardi et
mercredi
de 10 h 00 à 11 h 00
de 16 h 00 à 17 h 00

Le jeudi
de 10 h 00 à 11 h 00
de 18 h 00 à 20 h 00

Le vendredi
de 10 h 00 à 11 h 00

Bulletin d'information Municipal de Foisches

Directeur de publication :
Richard Debowski

Rédaction : Stéphanie Yol

Comité de lecture :
Le Conseil Municipal

Dépôt légal : avril 2020

Imprimé sur du papier PEFC
Tirage à 130 exemplaires

Conception graphique et réalisation
CaliGrafik
studio@caligrafik.com | 06 76 72 15 44

Voeux du Maire

La traditionnelle Cérémonie des Vœux du maire a eu lieu le samedi 25 janvier à la salle polyvalente.

Habitants du village, élus et personnalités de la Pointe ont partagé le verre de l'amitié après avoir écouté les discours du Maire et du 1^{er} adjoint et visionné un diaporama retraçant les réalisations dans la commune, au cours de l'année écoulée.



Nouveau : Du pain frais tous les jours !

Un distributeur de pain a été installé et est en service depuis le mercredi 22 avril.

Le distributeur, climatisé, est approvisionné de pain frais, chaque matin, par la société « Au bon Pain de France » de Vireux-Wallerand.

Vous pouvez y acheter du pain carré blanc tranché (820 g environ) qui se conserve 2 à 3 jours au tarif de 2,30 €.

La machine accepte uniquement les pièces de monnaie (2 €, 1 €, 0,50 €, 0,20 €, 0,10 €, 0,05 €) et rend la monnaie.

La Mairie a décidé d'offrir ce service à la population.

La pérennité de ce service dépendra du succès de ce nouveau service.



Mode d'emploi:

Vous insérez votre monnaie puis vous appuyez sur la touche correspondant au numéro d'une case qui contient un pain. Puis vous faites glisser la porte de la case pour ouvrir et récupérer votre pain.

Cérémonie du 14 mai



La traditionnelle cérémonie de Commémoration du 14 mai n'aura pas lieu cette année, suite aux mesures de confinement imposées par la crise sanitaire que nous traversons.

Elections Municipales



Le 1^{er} tour des élections municipales a eu lieu le dimanche 15 mars.

Les 11 Candidats de l'équipe Ensemble pour Foisches, ont été élus au 1^{er} tour. Il n'y aura donc pas de 2^e tour de scrutin à Foisches.

L'élection du Maire et des 2 Adjoint, reportée suite aux mesures de confinement, aura lieu en juin prochain.

L'ensemble des candidats vous remercie de lui avoir renouvelé votre confiance en leur accordant votre vote.

Chaque Conseiller Municipal est à votre écoute. Vous pouvez lui faire part de vos suggestions ou doléances.

Vos élus,
de gauche à droite :

Joël VANASVELD,
Annie DUBOIS,
Stéphane HAUSSARD,
Richard DEBOWSKI,
Fabrice JOUNIAUX,
Stéphanie YOL,
Damien ROBINET,
Donovane MIGNON,
Jacques DUSSART,
Ghislain VANBESSELAERE,
Nasser MOUSSAOUI.



Travaux

Le chantier de construction des 4 habitations au lotissement Les Coutures, a été interrompu fin mars.

Les travaux reprendront dès que cela sera autorisé.

Soirée Carnaval

Samedi 7 mars, le Comité des Fêtes du village a organisé un repas dansant pour fêter le carnaval. Couscous et mousse au chocolat étaient au menu de cette soirée qui a réuni 75 participants et récompensé les meilleurs déguisements.



04

Afin d'assurer la salubrité publique et l'hygiène des espaces verts, de la voie publique et espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux ainsi

que dans les espaces verts publics.

Le non-ramassage des déjections de son animal fait encourir à son propriétaire une amende de 35 € sur la base de l'article R. 632-1 du Code Pénal.

Un geste simple: un petit sac pour votre chien, un grand pas pour la propreté ! À cet effet, des sacs pour les déjections canines sont à votre disposition en Mairie.

Déjections canines

Lui ne peut pas ramasser... vous, oui !



En raison de la crise sanitaire, la bibliothèque et la salle des jeunes sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre.

La secrétaire de Mairie est actuellement en arrêt maladie.

Si vous avez besoin d'un document urgent, veuillez vous adresser au Maire.